



PREFET DU CHER

Mission Inter-Services de l'Eau
et de la Nature du Cher
6 Place de la Pyrotechnie
18019 BOURGES CEDEX

ARRÊTÉ n° 2016-1-0211

modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
YÈVRE-AURON

La préfète du Cher
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

- Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 212-1, L212-3 à L.212-11, et R.212-26 à R.212-47,
- Vu le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,
- Vu le décret 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,
- Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2967/03 du 7 août 2003 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Yèvre-Auron,
- Vu l'arrêté n° 2010-1-0902 du 4 juin 2010 portant composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Yèvre-Auron,
- Vu l'arrêté n° 2012-1-0317 du 12 mars 2012 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Yèvre-Auron,
- Vu l'arrêté n° 2012-1-0786 du 16 juillet 2012 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Yèvre-Auron,
- Vu l'arrêté n° 2012-1-0877 du 1er août 2012 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Yèvre-Auron,
- Vu l'arrêté n° 2012-1-1364 du 26 novembre 2012 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Yèvre-Auron,
- Vu l'arrêté n° 2013-1-220 du 8 mars 2013 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Yèvre-Auron,
- Vu l'arrêté n° 2014-1-1201 du 26 novembre 2014 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Yèvre-Auron,
- Vu l'arrêté n° 2015-1-559 du 8 juin 2015 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Yèvre-Auron,
- Vu les règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron, modifiées en dernier lieu lors de la séance plénière du 28 novembre 2012,
- Vu les propositions des conseils régionaux de la région Centre Val de Loire et de la région Auvergne Rhône-Alpes,
- Sur proposition du chef de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature du Cher,

ARRETE :

Article 1^{er} —

Le texte de l'article 2 de l'arrêté n° 2010-1-0902 du 4 juin 2010 portant désignation des membres de la CLE du SAGE Yèvre-Auron, modifié par les arrêtés n° 2012-1-0317 du 12 mars 2012, n° 2012-1-0786 du 16 juillet 2012, n°2012-1-0877 du 1er août 2012, n°2012-1-1364 du 26 novembre 2012, n°2013-1-220 du 8 mars 2013, n°2014-1-1201 du 26 novembre 2014 et n° 2015-1-559 du 8 juin 2015, est remplacé par les termes suivants :

« La composition de cette commission est arrêtée comme suit :

1 – Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

◆ Représentants des Communes du Cher :

- M. Xavier FOUDRAT, conseiller municipal d'Avord,
- M. Roland BOUAL, conseiller municipal de Saint-Germain-du-Puy,
- M. Patrick BARNIER, maire de Plaimpieds-Givaudin,
- M. Olivier DUBOIS, maire de Vornay,
- M. Alain GOUGNOT, maire de Farges-en-Septaine,
- M. Jean-Marie DELEUZE, maire de Verneuil,
- M. Jean-Michel BERTAUX, maire de Saint-Denis-de-Palin,
- M. Jean-Pierre CHALOPIN, maire-adjoint de Berry-Bouy,
- M. Georges LAMY, maire de Sainte-Solange,
- M. Pierre SARREAU, maire d'Etréchy,

◆ Représentants des Communes de l'Allier :

- M. Daniel RENAUD, maire de Valigny,

◆ Représentants du Conseil Départemental du Cher :

- M. Thierry VALLEE,
- M. Serge MECHIN,

◆ Représentant du Conseil Départemental de l'Allier :

- M. Christian CHITO,

◆ Représentant du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes :

- M. Daniel DUGLERY,

◆ Représentant du Conseil Régional Centre Val de Loire :

- M. Joël CROTTE,

◆ Représentant de l'Établissement Public de bassin (EP Loire) :

- M. Jean-Claude MORIN,

◆ Représentants des Communautés de communes et des Syndicats :

- M. Bertrand DESROCHES, président du Syndicat Mixte pour l'Intercommunication des Réseaux d'alimentation en eau potable situés au Nord-Est (SMIRNE) de Bourges,
- M. Robert HUCHINS, 10^{ème} vice-président de la Communauté d'Agglomération de Bourges,
- M. Gilles BENOIT, président du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY),
- M. Bernard DUPERAT, représentant le Syndicat du Canal de Berry,
- M. Xavier CREPIN, représentant le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents (SIAB3A).

2 – Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

- M. le président de la Chambre d'Agriculture du Cher ou son représentant,
- M. le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher ou son représentant,
- M. le président de la Chambre des Métiers du Cher ou son représentant,
- Mme la présidente du Syndicat de la Propriété Rurale du Cher ou son représentant,
- M. le président de l'Association Nature 18 ou son représentant,
- M. le président de la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,
- M. le président l'Association pour la Répartition de l'Eau en Agriculture en Berry ou son représentant,
- M. le président de l'Union Départementale des Associations Familiales du Cher ou son représentant,
- M. le président du Comité Départemental du Tourisme ou son représentant,
- M. le président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Île de France et du Centre ou son représentant,
- M. le président de l'Union Départementale des Syndicats d'Irrigants et de Gestion des Eaux ou son représentant,
- M. le président de la Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,

3 – Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

- le préfet de la Région Centre, coordonnateur de bassin Loire-Bretagne, ou son représentant,
- le préfet du Cher ou son représentant,
- le préfet de l'Allier ou son représentant,
- le directeur de la Direction départementale des Territoires du Cher ou son représentant,
- le directeur de l'Agence Régionale de Santé de la région Centre ou son représentant,
- le directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre ou son représentant,
- le directeur de la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection aux Personnes du Cher ou son représentant,
- le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (délégation Centre-Loire) ou son représentant,
- le chef de la délégation inter-régionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant. »

Article 2 — La liste des membres de la commission sera publiée au recueil des actes administratifs des départements du Cher et de l'Allier.
Conformément à l'article R.212-29 du code de l'environnement, le présent arrêté sera publié sur le site www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 — L'arrêté préfectoral n° 2012-1-0317 du 12 mars 2012, l'arrêté préfectoral n° 2012-1-0786 du 16 juillet 2012, l'arrêté préfectoral n°2012-1-0877 du 1er août 2012, l'arrêté préfectoral n°2012-1-1364 du 26 novembre 2012, n°2013-1-220 du 8 mars 2013, l'arrêté n°2014-1-1201 du 26 novembre 2014 et l'arrêté n°2015-1-0559 du 8 juin 2015 sont abrogés.

Article 4 — Les secrétaires généraux des préfectures du Cher et de l'Allier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

BOURGES, le - 2 MARS 2016

La préfète,
et par délégation
Le Secrétaire Général

Fabrice ROSAY